



Association des établissements
cantonaux d'assurance incendie

Rapport financier 2025

2	Bilan
3	Compte de résultat
4	Tableau de flux de trésorerie
5	Tableau des capitaux propres
6	Annexe
20	Rapport de l'organe de révision

Bilan

Actif	Annexe	2025	2024
Actif circulant			
Liquidités		3 171	3 887
Créances résultant de livraisons et de prestations	1	721	1 240
Autres créances à court terme	2	26	5
Comptes de régularisation	3	1 834	1 035
Total actif circulant		5 752	6 167
Actif immobilisé			
Placements financiers	4	1 000	0
Immobilisations corporelles	5	0	19
Immobilisations incorporelles	5	23	35
Total actif immobilisé		1 023	54
Total actif		6 775	6 221

En milliers de francs

Passif	Annexe	2025	2024
Engagements à court terme			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	6	855	555
Autres dettes à court terme	7	15	73
Comptes de régularisation	8	282	349
Provisions à court terme	9	488	512
Total engagements à court terme		1 639	1 489
Capital des fonds			
Fonds affectés	10	1 519	1 645
Total capital des fonds		1 519	1 645
Capitaux propres			
Réserves provenant de bénéfices		3 087	3 857
Résultat de l'exercice		530	-769
Total capitaux propres		3 617	3 087
Total passif		6 775	6 221

En milliers de francs

Compte de résultat

	Annexe	2025	2024
Contributions	<u>11</u>	7 864	6 695
Produits de prestations de services	<u>12</u>	4 769	5 038
Taxes de protection incendie	<u>13</u>	535	533
Produits de vente d'imprimés	<u>14</u>	379	423
Déductions sur produits		-2	-2
Produits nets résultant de livraisons et de prestations		13 544	12 687
Contributions du secteur public	<u>15</u>	826	737
Charges de matériel et de prestations de services		-5 707	-5 964
Charges de personnel		-5 573	-4 973
Autres charges d'exploitation	<u>16</u>	-3 120	-2 762
Amortissements des immobilisations corporelles		-31	-67
Résultat d'exploitation		-60	-343
Résultat financier	<u>17</u>	-2	13
Résultat avant variation du capital des fonds		-62	-330
Variation du capital des fonds	<u>10</u>	592	-439
Résultat de l'exercice		530	-769

En milliers de francs

Tableau de flux de trésorerie

	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat de l'exercice	530	-769
Amortissements des immobilisations corporelles	31	67
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	519	1 342
Variation des placements financiers	-1 000	400
Variation d'autres créances à court terme	-22	11
Variation des comptes de régularisation (actif)	-333	-45
Variation du compte de régularisation actif Projet PPI 2026	-466	-210
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations	300	294
Variation des autres dettes à court terme	-58	-29
Variation des comptes de régularisation (passif)	-67	-141
Variation des provisions à court terme	-24	41
Variation des fonds affectés	-126	649
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	-717	1 609
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		
Entrées de valeurs (investissements) immobilisations corporelles	0	0
Sorties de valeurs (désinvestissements) immobilisations corporelles	0	0
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	0	0
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	0	0
Variation des liquidités	-717	1 609
Justificatif variation des liquidités		
Existant initial des liquidités	3 887	2 278
Variation des liquidités	-717	1 609
Existant final des liquidité	3 170	3 887

En milliers de francs

Tableau des capitaux propres

Tableau des capitaux propres 2025	Réserves provenant de bénéfices	Report de bénéfices ou de pertes	Total capitaux propres
Existant initial au 1.1.	3 857	-769	3 087
Utilisation de la perte / du bénéfice	-769	769	0
Résultat de l'exercice	0	530	530
Existant final au 31.12.	3 088	530	3 617

En milliers de francs

Tableau des capitaux propres 2024	Réserves provenant de bénéfices	Report de bénéfices ou de pertes	Total capitaux propres
Existant initial au 1.1.	4 156	-299	3 857
Utilisation de la perte / du bénéfice	-299	299	0
Résultat de l'exercice	0	-769	-769
Existant final au 31.12.	3 857	-769	3 087

En milliers de francs

Annexe aux comptes annuels

Comptes annuels arrêtés selon les Swiss GAAP RPC

Les comptes sont établis conformément aux prescriptions légales et aux principes d'établissement des comptes Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Exercice et date du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Différences d'arrondi

Les montants sont exprimés en milliers de francs suisses (KCHF) et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

Parties liées

Sont considérés comme parties liées :

- les membres du comité directeur et de la direction
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR)
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)
- 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)

Il existe entre l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et les organisations communes des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Les prestations fournies au sein des organisations communes sont facturées au coût de revient, sans marge bénéficiaire. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Les transactions essentielles avec les organisations et les personnes liées sont déclarées séparément en annexe.

L'AEAI s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux ECA. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité. Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'AEAI est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du comité directeur et de la direction.

L'ensemble des organisations liées AECA, AEA, UIR, PSDS et FP est désigné par l'appellation « organisations communes », parfois abrégée « org. com. ».

Principes comptables et principes d'évaluation

Le principe des coûts d'acquisition ou de revient s'applique généralement pour les comptes annuels, et se fonde sur le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif. Les principes comptables majeurs sont présentés ci-après. Sauf indication contraire, l'évaluation s'effectue aux valeurs du marché à la date du bilan.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Placements financiers

Il s'agit des placements financiers auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les liquidités disponibles, dont il a été prévu de ne pas disposer pendant une année, sont placées par l'UIR.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués par la méthode indirecte, de façon linéaire à partir des prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	4 ans

Immobilisations incorporelles

Par immobilisations incorporelles, on entend les logiciels, les licences de base de logiciels et les droits d'utilisation. Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation, et elles sont amorties.

Durée d'amortissement	5 ans
-----------------------	-------

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Pour l'exercice sous revue, un montant de 466 000 francs (contre 210 000 l'année précédente) a été comptabilisé au compte de régularisation actif Projet PPI 2026 afin de compenser le déficit de financement du fonds PPI 2026. Le solde de ce compte s'élève à 1 381 000 francs (contre 915 000 l'année précédente) à la fin de l'exercice.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Explications relatives au bilan

	2025	2024
1 Créances résultant de livraisons et de prestations	721	1 240
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	711	288
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des parties liées	10	952
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	10	489
Union intercantonale de réassurance (UIR)	0	461
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	0	2
Les créances de l'année 2024 envers l'Union intercantonale de réassurance (UIR) comprennent les liquidités placées à court terme auprès de l'UIR et dont la restitution a été demandée à la clôture de l'exercice.		En milliers de francs
	2025	2024
2 Autres créances à court terme	26	5
Créances envers des tiers	26	5
Administration fédérale des contributions (AFC)	26	1
Créances envers des bénéficiaires d'indemnités	0	4
		En milliers de francs
	2025	2024
3 Comptes de régularisation actif	1 834	1 035
Régularisation pour le financement du fonds PPI 2026	1 381	915
Autres comptes de régularisation de la période	453	120
		En milliers de francs
	2025	2024
4 Placements financiers	1 000	0
Il s'agit du placement financier auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), qui existe depuis le 31.12.2025. Les liquidités de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) qu'il ne devrait pas être nécessaire de mobiliser au cours de l'année suivante sont placées par l'UIR.		En milliers de francs

5 Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

Tableau des placements 2025	Mobilier et équipements	Matériel informatique	Logiciels	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.	0	19	35	54
Valeurs d'acquisition				
État au 1.1.	0	77	58	134
Entrées de valeurs	0	0	0	0
Sorties de valeurs	0	0	0	0
État au 31.12.	0	77	58	134
Corrections de valeurs cumulées				
État au 1.1.	0	-57	-23	-80
Dépréciations	0	-19	-12	-31
Sorties de valeurs	0	0	0	0
État au 31.12.	0	-77	-35	-111
Valeurs comptables nettes au 31.12.	0	0	23	23

En milliers de francs

Tableau des placements 2024	Mobilier et équipements	Matériel informatique	Logiciels	Total
Valeurs comptables nettes au 1.1.	25	42	54	121
Valeurs d'acquisition				
État au 1.1.	61	120	60	241
Entrées de valeurs	0	0	0	0
Sorties de valeurs	-61	-43	-2	-106
État au 31.12.	0	77	58	134
Corrections de valeurs cumulées				
État au 1.1.	-36	-78	-6	-120
Dépréciations	-25	-35	-13	-74
Sorties de valeurs ¹	61	56	-4	113
État au 31.12.	0	-57	-23	-80
Valeurs comptables nettes au 31.12.	0	19	35	54

¹ L'année précédente, les principes des directives d'activation et d'amortissement ont été adaptés. La durée d'utilisation et les limites d'activation ont été modifiées en conséquence. Suite à cette adaptation, des amortissements immédiats et des ajustements de valeur ont été effectués pour l'exercice sous revue.

En milliers de francs

	2025	2024
6 Dettes résultant de livraisons et de prestations	855	555
Dettes à court terme envers des tiers	678	517
Dettes à court terme envers des des parties liées	177	39
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	30	33
Union intercantonale de réassurance (UIR)	126	0
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	8	0
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	11	6
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	1	0

En milliers de francs

	2025	2024
7 Autres dettes à court terme	15	73
Autres dettes à court terme envers des tiers	15	73
Administration fédérale des contributions – TVA	0	39
Caisse de compensation patrons bernois	9	21
Dettes envers des bénéficiaires d'indemnités	6	13

En milliers de francs

	2025	2024
8 Comptes de régularisation passif	282	349
Honoraires/Défraiements des formateurs	5	42
Organe de révision	8	8
Autres comptes de régularisation	269	298

En milliers de francs

9 Provisions à court terme 2025	1.1.	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.
Soldes vacances et heures supplémentaires	165	154	-165	0	154
Autres provisions	347	160	0	-173	334
Total	512	314	-165	-173	488

Provisions à court terme 2024

Soldes vacances et heures supplémentaires	298	165	-298	0	165
Autres provisions	173	174	0	0	347
Total	472	339	-298	0	512

En milliers de francs

10 Capital des fonds 2025	1.1.	Allocation	Prélèvement	Transfert interne	31.12.
Fonds pour capitaux des établissements cantonaux d'assurance (ECA) affectés à des projets spécifiques	1 221	1 504	-2 006	466	1 185
Fonds pour capitaux du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) affectés aux examens professionnels fédéraux	424	20	-110	0	334
Total	1 645	1 524	-2 116	466	1 519

Capital des fonds 2024

Fonds pour capitaux des établissements cantonaux d'assurance (ECA) affectés à des projets spécifiques	543	1 653	-1 184	210	1 221
Fonds pour capitaux du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) affectés aux examens professionnels fédéraux	453	18	-47	0	424
Total	996	1 671	-1 232	210	1 645

En milliers de francs

Explications relatives au compte de résultat

	2025	2024
11 Contributions	7 904	6 695
Cotisations ordinaires de membres des ECA	4 400	2 510
Contributions affectées des ECA	3 210	3 950
Contributions affectées de tiers	37	19
Contributions affectées GUSTAVOL et AIB	217	217

En milliers de francs

	2025	2024
12 Produits de prestations de services	4 769	5 038
Produits de prestations de services fournies aux ECA	772	929
Produits de prestations de services fournies à des tiers	3 998	4 109

En milliers de francs

	2025	2024
13 Taxes de protection incendie	535	533
Taxes de base des ECA	216	216
Taxes variables GUSTAVOL et AIB	319	317

En milliers de francs

	2025	2024
14 Produits de vente d'imprimés	379	423
Produits de la vente de marchandises aux ECA	85	182
Produits de la vente de marchandises à des tiers	294	241

En milliers de francs

15 Contributions du secteur public

Subventions du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) pour les examens professionnels fédéraux de spécialiste en protection incendie avec brevet fédéral et pour les examens professionnels supérieurs d'expert/e en protection incendie avec diplôme fédéral.

	2025	2024
16 Autres charges d'exploitation	3 120	2 762
Frais de locaux	326	332
Entretien et réparations, assurances, énergie	16	32
Frais de communication	275	259
Charges de prestations à l'AECA	542	544
Organe de révision	14	12
Frais de bureau et frais administratifs	470	529
Autres produits d'exploitation	-334	-4
Autres charges d'exploitation	424	183
Charges d'informatique d'exploitation	1 388	874

En milliers de francs

	2025	2024
17 Résultat financier	-2	13
Produits financiers	0	16
Charges financières	-3	-3

En milliers de francs

Les liquidités de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) qu'il ne devrait pas être nécessaire de mobiliser au cours de l'année suivante sont placées par l'UIR. Si les placements de capitaux par l'UIR affichent un résultat positif, ce placement est rémunéré à hauteur de 60,0 % du rendement net. Le placement effectué au 31 décembre 2025 n'a fait l'objet d'aucune rémunération. En 2024, la rémunération s'élevait à 3,5 % par an.

Comptes sectoriels AEAI 2025

	2025	2024
Produits de prestations de services	2 289	2 560
Contributions du secteur public	826	737
Produits provenant de tiers	3 116	3 297
Cotisations ordinaires de membres des ECA	150	285
Produits provenant des ECA	150	285
Total produits	3 266	3 582
Charges de personnel	-1 385	-1 345
Charges de matériel et de prestations externes	-1 481	-1 745
Frais de bureau et frais administratifs	-678	-578
Total charges	-3 544	-3 668
Variation du fonds	90	29
Résultat du segment Formation	-189	-57
Contributions	14	14
Produits de prestations de services	125	93
Produits provenant de tiers	138	107
Cotisations ordinaires de membres des ECA	1 420	725
Produits de prestations de services fournies aux ECA	47	40
Produits provenant des ECA	1 467	765
Total produits	1 605	872
Charges de personnel	-733	-597
Charges de matériel et de prestations externes	-27	-49
Frais de bureau et frais administratifs	-509	-492
Total charges	-1 269	-1 139
Résultat du segment Prévention des dommages éléments naturels	336	-267

En milliers de francs

	2025	2024
Taxes	319	317
Produits de la vente de marchandises	235	202
Produits de prestations de services	1 392	1 483
Produits provenant de tiers	1 946	2 002
Cotisations ordinaires de membres des ECA	1 000	1 000
Taxes des ECA	216	216
Produits de la vente de marchandises aux ECA	10	18
Produits provenant des ECA	1 226	1 234
Total produits	3 172	3 236
Charges de personnel	-1 864	-1 717
Charges de matériel et de prestations externes	-53	-58
Frais de bureau et frais administratifs	-878	-824
Total charges	-2 795	-2 599
Résultat du segment Protection incendie	378	637
Produits de prestations de services fournies aux ECA	47	13
Produits de la vente de marchandises aux ECA	2	3
Cotisations ordinaires de membres des ECA	1 180	500
Contributions affectées des ECA	1 110	1 111
Produits provenant des ECA	2 340	1 627
Total produits	2 340	1 627
Charges de personnel	-402	-385
Charges de matériel et de prestations externes	-70	-67
Frais de bureau et frais administratifs	-1 753	-1 770
Total charges	-2 225	-2 222
Résultat du segment Prévention comportementale	115	-595
Produits provenant des ECA	650	300
Total produit	650	300
Organes	-77	-69
Part des charges de prestations de services AECA	-542	-544
Constitution de provisions	-141	-174
Résultat intersectoriel	-110	-486
Résultat	530	-769

En milliers de francs

En raison de la différence de structure entre la présentation des comptes sectoriels et celle du compte de résultat, un rapprochement direct de certains postes n'est possible que de manière limitée.

Au cours de l'exercice 2025, les cotisations de membres ont été augmentées et affectées aux segments selon le principe de causalité.

Financement des projets par des fonds affectés

2025	PPI 2026	Protection grêle – tout simplement automatique	Autres projets	Total
Contributions	240	0	0	240
Produits de la vente de marchandises	0	128	0	128
Produits de prestations de services	85	712	68	865
Produits provenant de tiers	324	841	68	1 233
Contributions des ECA au financement de projets	0	0	1 200	1 200
Contributions des ECA affectées à un projet concret	500	400	0	900
Contributions affectées des ECA	500	400	1 200	2 100
Total produits	824	1 241	1 268	3 333
Charges de personnel	-519	-344	-121	-983
Charges de matériel et de prestations externes	-144	-640	0	-784
Frais de bureau et frais administratifs	-627	-743	-697	-2 068
Total charges	-1 290	-1 727	-818	-3 835
Affectation au fonds	0	-304	-1 200	-1 504
Prélèvement dans le fonds	466	791	750	2 006
Total variation du fonds	466	486	-450	502
Total	0	0	0	0

En milliers de francs

2024	PPI 2026	Protection grêle – tout simplement automatique	Autres projets	Total
Contributions	217	0	5	221
Produits de la vente de marchandises	0	200	0	200
Produits de prestations de services	0	798	43	841
Produits provenant de tiers	217	998	47	1 262
Contributions des ECA au financement de projets	0	0	1 200	1 200
Contributions des ECA affectées à un projet concret	938	400	0	1 338
Contributions affectées des ECA	938	400	1 200	2 538
Total produits	1 155	1 398	1 247	3 800
Charges de personnel	-336	-208	-164	-708
Charges de matériel et de prestations externes	0	-632	-73	-705
Frais de bureau et frais administratifs	-1 029	-417	-473	-1 919
Total charges	-1 365	-1 257	-710	-3 332
Affectation au fonds	0	-453	-1 200	-1 653
Prélèvement dans le fonds	210	312	663	1 184
Total variation du fonds	210	-141	-537	-469
Total	0	0	0	0

En milliers de francs

Informations complémentaires

Produits nets résultant de livraisons et de prestations

Les produits nets résultant de livraisons et de prestations comprennent les contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), les contributions des cantons sans ECA (GUSTAVOL) et de l'Assurance immobilière Berne (AIB), les contributions d'associations, les produits de prestations de services, les taxes de protection incendie, les produits de ventes d'imprimés, les formations, les conférences, les attributions de certificats, etc. Les livraisons sont reconnues comme des produits lors du transfert de propriété à l'acheteur. Les prestations de services sont saisies dès lors qu'elles ont été fournies. Les contributions sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment des décisions de l'assemblée des délégués.

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ni litige en suspens ou risque latent ne sont connus à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Les transactions essentielles avec les organisations et les personnes liées sont déclarées séparément dans le tableau ci-dessous :

Placements financiers	2025	2024
Produits des intérêts des placements financiers auprès de l'UIR	0	15
Charges administratives facturées à		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	313	264
Union intercantonale de réassurance (UIR)	898	1 124
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	118	125
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	26	12
Charges administratives facturées par		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	783	741
Union intercantonale de réassurance (UIR)	1 851	2 116

En milliers de francs

Prévoyance en faveur du personnel

Pour la prévoyance professionnelle, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est affiliée auprès de la Fondation collective UWP, dont le siège est à Bâle.

Chiffres-clés	2025	2024
Taux de couverture	122,3%	118,80 %
Contributions ordinaires de l'employeur en milliers de francs	434,8	424,6
Opérations hors bilan	aucune	aucune

Exposition au risque

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est exposée aux risques suivants :

Risques inhérents au champ d'activité

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est une association.

18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. L'AEAI dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Celles-ci peuvent avoir une influence sur la situation financière, les résultats ainsi que la pérennité de l'association.

En matière de protection incendie, l'AEAI, en tant que corporation ne relevant pas du service public, accomplit de nombreuses tâches pour les cantons et les autorités de protection incendie. Dans ce domaine, elle dépend des prises de décisions et des convictions politiques au niveau fédéral mais aussi dans les différents cantons, ainsi que du concordat correspondant (Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce).

Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le comité directeur, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le comité directeur n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'AEAI.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le comité directeur a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes-rendus réguliers.

Organe de révision

Lors de l'assemblée des délégués du 20 juin 2024, le cabinet BDO AG a été dûment élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2024. La durée du mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu, la dernière fois lors de l'assemblée des délégués du 26 juin 2025. En 2024 et 2025, il a fourni les prestations suivantes :

Honoraires de l'organe de révision

	2025	2024
Charges pour activités de révision par BDO AG	14	12

En milliers de francs

Collaborateurs de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)

	2025	2024
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	35,4	33,5

Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Le comité directeur approuvera les comptes annuels 2025 le 28 avril 2026 et les transmettra à l'assemblée des délégués.

Conformément aux statuts du 13 mai 1981 et aux révisions partielles des 17 juin 2004, 28 juin 2007 et 27 juin 2013, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée des délégués (art. 8).

Les comptes annuels 2025 seront soumis à l'assemblée des délégués le 18 juin 2026 pour approbation.



Tél. +41 31 327 56 21
www.bdo.ch
sandra.leumann@bdo.ch
laura.peter@bdo.ch

BDO SA
Hodlerstrasse 5
3001 Berne

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

À l'Assemblée de délégués de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie,
Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et le tableau des capitaux propres, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 2 à 19) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels" de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres Informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité directeur. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du comité directeur relatives aux Comptes Annuels

Le comité directeur est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité directeur est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et

d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité directeur a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

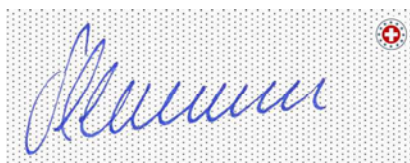
Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b CC en liaison avec l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du comité directeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berne, le 28 avril 2026

BDO SA



Sandra Leumann
Réviseur responsable
Experte-réviseur agréée



pp Laura Peter
Experte-réviseur agréée

Impressum

Édition

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI
Bundesgasse 20
Case postale
CH-3001 Berne

+41 31 320 22 22

mail@vkg.ch

www.vkg.ch

Conception

Source Associates SA, Zurich

L'accessibilité des contenus a été en grande partie prise en compte dans ce rapport financier.

© 2026, Berne